

Initiatives ministérielles

Le fait est que le commerce de détail des médicaments brevetés, c'est-à-dire des médicaments régis par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, ne représente que 20 p. 100 de la totalité des médicaments vendus sur ordonnance dans notre pays—seulement 20 p. 100. Par conséquent, même si le prix des médicaments augmentait considérablement, cela ne pourrait pas produire les effets dont parle mon collègue.

Toutefois, je le répète parce que je tiens à rassurer tous ceux qui nous écoutent, personne ne sera aux prises avec une augmentation catastrophique du prix des médicaments par suite de l'adoption de ce nouveau projet de loi. Les prévisions montrent plutôt qu'il n'y aura pas d'augmentation au cours de l'année à venir et qu'il faudra assumer une légère hausse d'environ 2 p. 100 d'ici l'an 2000. C'est tout.

• (1750)

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-91 qui vise à prolonger sur 20 ans la durée des brevets sur les produits pharmaceutiques mis au point par des sociétés multinationales étrangères présentes au Canada.

Il est intéressant de voir pourquoi on nous impose ce projet de loi. Si je comprends bien, le Canada occupe environ 2 p. 100 du marché mondial des médicaments. Il n'y a pas tant de ventes que cela à réaliser au Canada. Cependant, on peut donner avec cette mesure un exemple aux autres pays, surtout si les Américains veulent être certains que les sociétés pharmaceutiques génériques nationales ne prennent pas trop d'expansion.

Pour que les multinationales étrangères, surtout les multinationales américaines, puissent obtenir une période de protection des brevets plus longue, il est certain que George Bush avait la tâche de mettre le gouvernement conservateur au pas, de lui faire modifier la Loi sur les brevets dans le sens voulu et de fermer toutes les portes aux sociétés génériques. Nous voyons aujourd'hui que l'on veut prolonger une nouvelle fois la durée des brevets.

Le député qui vient de parler m'a beaucoup étonné en disant qu'il ne s'agit pas là d'une question de soins de santé. Il y a huit gouvernements au Canada qui estiment qu'il s'agit d'une grave question de soins de santé et ils sont très inquiets. Ils craignent pour la santé financière de leurs programmes d'assurance-médicaments si on poursuit l'orientation actuelle car le prix des médicaments augmentera beaucoup. Des mesures précises seront prises.

Mais il y a plus que la crainte que le prix des médicaments augmente à cause d'une mesure législative irresponsable du gouvernement conservateur. C'est plutôt le retrait unilatéral de l'entente d'association et des soins de santé en général qui pose un problème grave.

Les décisions du gouvernement conservateur depuis quelques années ont coûté à la Colombie-Britannique environ 1,6 milliard de dollars en paiements de transfert du gouvernement fédéral au chapitre des soins de santé. À l'origine, il y avait une entente d'association, mais le gouvernement fédéral a décrété unilatéralement que la situation ne lui plaisait pas et qu'il allait y voir, tant et si bien que la Colombie-Britannique se retrouve avec 1,6 milliard de dollars en moins.

Je ne connais pas les chiffres exacts en ce qui concerne le Manitoba, mais la députée qui a pris la parole avant moi et qui s'appête à déposer le bilan de ses réalisations devant les électeurs de cette province ne manquera de trouver pour le moins inquiétante la réduction considérable des sommes qui étaient prévues au départ dans l'entente d'association conclue par les deux niveaux de gouvernement, réduction qui est préjudiciable non seulement au régime de soins de santé, mais aussi à l'économie de la plupart des provinces.

Il s'agit de l'effet combiné d'un manque à gagner de 1,6 milliard de dollars sur le chapitre des soins de santé, par suite du retrait de la contribution du gouvernement fédéral, et d'une mesure législative fédérale qui fait disparaître les médicaments génériques et protège en les brevetant les médicaments de marque fabriqués par des multinationales.

Il n'est pas question de création d'emplois, quoique, au bout du compte, le Canada y gagnera peut-être quelques emplois. Il pourrait s'agir tout simplement d'emplois qu'il aurait fallu créer de toute façon pour mettre à l'essai les nouveaux médicaments qui seront mis en marché ou de projets purement scientifiques visant à mettre au point de nouveaux médicaments, grâce à des fonds qui auraient été engagés de toute façon dans des universités bien cotées qui donnent de bons résultats.

Chose certaine, cela ne compensera pas le supplément que les Canadiens devront payer pour se procurer ces produits pharmaceutiques à prix élevé. Le peu de recherche qui se fera au Canada et le peu d'emplois qui seront créés ne compenseront pas le travail que ne feront plus les fabricants de médicaments génériques. Cette recherche—cette création d'emplois—est également accompagnée d'une économie importante pour le fonctionnement de nos assurance-médicaments, pour les ordonnances délivrées à des particuliers et pour les médicaments d'ordonnance distribués par les hôpitaux,